



Ordonnez à vos enfants de faire la prière quand ils ont sept ans et frappez-les, s'ils la négligent, lorsqu'ils en ont dix. Et séparez-les dans les couches.

Amr ibn Shu'ayb transmit de son père, qui transmit de son grand-père (qu'Allah l'agrée), que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit : « Ordonnez à vos enfants de faire la prière quand ils ont sept ans et frappez-les, s'ils la négligent, lorsqu'ils en ont dix. Et séparez-les dans les couches. » Abû Thurayyah Sabrah ibn Ma'bad Al-Juhanî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Apprenez à l'enfant à prier quand il a sept ans et frappez-le, s'il la néglige, lorsqu'il en a dix. » Dans la version d'Abû Dâwud : « Ordonnez à l'enfant de faire la prière quand il a sept ans ! »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud]

Apprenez à vos enfants, filles et garçons, à faire la prière et ordonnez-leur de la faire lorsqu'ils ont sept ans. Frappez-les, s'ils refusent de la faire, lorsqu'ils ont dix ans ; et mettez-les dans des lits différents.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5272>

